



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 33119

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les associations de sourds pour obtenir la reconnaissance officielle de la langue des signes française (LSF). Le droit d'usage de la LSF et sa reconnaissance académique figurent pourtant en bonne place dans le rapport que Mme Dominique Gillot lui a remis en juin 1998. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle envisage de prendre pour permettre l'application des propositions du rapport afin que les personnes sourdes ou malentendantes puissent enfin accéder à une véritable citoyenneté.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33119

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4381